



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par le Toulon Var Technologies (« le Vendeur ») auprès de professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir un billet d'entrée pour l'évènement Floating Offshore Wind Turbines 2020, proposé à la vente par le Vendeur (« Les Billets ou le Billet ») sur le site Internet www.fowt-conferences.com.

Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement, d'impression et d'obtention du Billet.

Les modalités d'accès et le programme du Floating Offshore Wind Turbines 2020 sont présentés sur le site internet www.fowt-conferences.com.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

Le choix, le nombre et l'achat d'un Billet sont de la seule responsabilité du Client.

Les photographies présentées sur le site internet www.fowt-conferences.com ne sont pas contractuelles et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Les offres de Billets s'entendent dans la limite des places disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes :

TOULON VAR TECHNOLOGIES
Maison du numérique et de l'innovation
Place Georges Pompidou
83000 TOULON

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.fowt-conferences.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.fowt-conferences.com.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

dpo@tvt.fr - Tiffany DUMAS

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits proposés sur le site internet www.fowt-conferences.com.

ARTICLE 2 – Processus de passation d'une commande

Il appartient au Client de sélectionner sur le site internet www.fowt-conferences.com les Billets qu'il désire acquérir, selon les modalités suivantes :

Lors de la passation de la commande, le Client sélectionne son billet sur le site internet www.fowt-conferences.com puis il est redirigé sur la plateforme BtoMatch, <https://fowt2020.b2match.io/signup>, et après avoir renseigné les champs obligatoires pour valider son inscription sur le site, le Client procédera au paiement.

Il confirmera sa commande par l'intermédiaire de la technique du « double-clic ». Le Client doit sélectionner et ajouter des Billets à son panier, puis contrôler ledit panier en corrigeant les éventuelles erreurs notamment en ce qui concerne la quantité ou le prix.

Les informations contractuelles sont présentées en langue anglaise et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Les offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site, dans la limite des places disponibles.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de son inscription par le Vendeur par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constituent une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le site internet www.fowt-conferences.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Le Client pourra suivre l'évolution de sa commande sur le site internet www.fowt-conferences.com.

ARTICLE 3 – Tarifs des Billets

Les Billets sont vendus aux tarifs en vigueur figurant sur le site Internet www.fowt-conferences.com, lors de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.

Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Vendeur sur le site internet www.fowt-conferences.com.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet www.fowt-conferences.com, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et elle est à disposition du client dans son espace BtoMatch.

ARTICLE 4 - Conditions et modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- par carte bancaire : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues
- par virement

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole "Protocole SSL".

En cas de paiement par carte bancaire, le débit de la carte n'est effectué qu'au moment de l'expédition du Billet.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Billets commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 – Mode d'obtention des billets

Le mode d'obtention des Billets est lié au mode de paiement choisis par le Client ainsi qu'au délai existant entre la date de la réservation et la date de la Floating Offshore Wind Turbines 2020 (« L'Evènement »), à savoir les 7, 8 et 9 septembre 2020 au Palais du Pharo à Marseille.

En fonction de la date de réservation par rapport à la date de l'Evènement, les billets pourront être remis par les différents moyens suivants :

5.1 - Au guichet du lieu de l'Evènement : gratuit

Lors de la commande, le mode de paiement au guichet sur le lieu de l'Evènement est proposé. Si le Client choisit ce mode de retrait, il devra se présenter 30 minutes avant le début de l'évènement avec une pièce d'identité ainsi que de la carte bancaire pour régler sa commande.

5.2 – Billet électronique (impression des billets par le Client)

Ce mode d'obtention permet au Client d'imprimer immédiatement son Billet dans ses locaux, sous format PDF sécurisé comprenant un code barre.

Le Billet électronique est un billet imprimable à domicile, en couleur ou en noir et blanc, à partir d'une imprimante reliée à un ordinateur.

Chaque Billet électronique est alors scanné à l'entrée de l'Evènement.

Sa validité est contrôlée grâce au code à barres unique imprimé sur chaque billet.

ARTICLE 6 – Délai de rétractation, annulation et remboursement

Le Client étant un professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, les dispositions de ces dernières ne sont pas applicables dans le cadre des commandes passées sur le site internet www.fowt-conferences.com

Par conséquent, le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation.

De plus, le Billet étant nominatif, il ne peut être remboursé ni échangé sauf en cas d'annulation de l'Evènement par le Vendeur.

ARTICLE 7 - Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.fowt-conferences.com répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet www.fowt-conferences.com

ARTICLE 8 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

ARTICLE 9 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le client, constatant qu'une violation au règlement général sur la protection des données personnelles aurait été commise, a la possibilité de mandater une association ou un organisme mentionné au IV de l'article 43 ter de la loi informatique et liberté de 1978, afin d'obtenir contre le responsable de traitement ou sous-traitant, réparation devant une juridiction civile ou administrative ou devant la commission nationale de l'informatique et des libertés.

ARTICLE 11 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.fowt-conferences.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément

reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.